

nels, cadres et dirigeants de l'hébergement de l'Arapej et du CASP sera à bâtir avant décembre 2014 pour des rencontres d'équipes courant 2015 en cherchant la meilleure représentation possible.

Sans correspondance au CASP, il n'est prévu aucune rencontre pour le **pôle droit et justice** dans cette première phase. Ce pôle, dont le maintien est acquis, sera associé lors des étapes ultérieures.

Les services ressources humaines se rencontreront avant la fin de l'année 2014. Une rencontre, le 14 mai 2014, entre la responsable financière et administrative de l'Arapej et la directrice des ressources humaines du CASP a permis d'échanger sur l'organisation du travail, les droits et usages (convention collective, congés, mutuelle, plan de formation, entretiens annuels, tickets restaurant, etc.). Le CASP a inclus dans son plan de formation 2015 la proposition d'une dizaine de formations dispensées par la cadre juridique de l'Arapej.

Que restera-t-il à faire ?

Les questions sociales, financières, économiques et patrimoniales ainsi que le traité de fusion seront confiées à des cabinets extérieurs à partir du dernier trimestre 2014.

Une communication sur la fusion sera effectuée auprès des financeurs de l'Arapej de manière à s'assurer de leur validation et des conditions de l'opération.

Parallèlement, le comité d'entreprise, déjà régulièrement informé, sera consulté sur les modifications de l'organisation économique ou juridique et les mesures envisagées à l'égard des salariés (éventuelles évolutions de postes).

Conclusion

Pour le moment, aucune décision n'est encore prise, si ce n'est celle de poursuivre les travaux en vue de la fusion envisagée. C'est pourquoi les budgets 2015 sont établis dans la continuation de notre fonctionnement actuel, les chantiers en cours comme l'évaluation externe des établissements ou le redressement des activités déficitaires sont poursuivis. Seul l'échange de bonnes pratiques peut nous amener à harmoniser certaines actions.

Les services comptables du CASP et de l'Arapej partagent depuis peu le même logiciel de comptabilité. Chaque structure devant changer d'équipement, la commande a été passée conjointement. Depuis le 15 juillet 2014 le CASP assure gracieusement l'hébergement informatique des logiciels de comptabilité et paie de l'Arapej. Une rencontre entre les directeurs généraux et les directeurs administratifs du CASP et de l'Arapej a été organisée le 2 octobre 2014.

Le service informatique du CASP reprendra la gestion du parc informatique de l'Arapej courant 2015, comme prestataire de service.

L'organisation en pôles : Les activités de l'Arapej se fonderont dans l'organisation en pôles du CASP chaque fois que cela sera possible (RSA, hébergement, logement, IAE), ce qui implique que le pôle droit et justice de l'Arapej devrait rester inchangé. Il conviendra d'examiner comment la réflexion sur la thématique « prison et justice » sera poursuivie dans le cadre de la fusion des associations.

Les conseils de la vie sociale et les usagers lorsqu'ils sont liés contractuellement (comme par exemple avec les contrats de séjours) seront à leur tour informés et consultés sur le projet de fusion dès qu'elle sera effective.

Des assemblées générales extraordinaires devront être convoquées en 2015 dès que les conseils d'administration auront validé le traité de fusion.

La fusion a comme objectif de sauvegarder les emplois des salariés de l'Arapej et de maintenir la qualité des services aux usagers. Ce projet est l'occasion d'aller plus loin ensemble et n'aboutira qu'avec l'investissement de chacun dans les différents groupes de travail. L'occasion nous est ainsi donnée de favoriser le développement de nos activités en permettant à tous de co-construire l'avenir de l'Arapej au profit de ses usagers.

Bulletin VIA

Vie Interne de l'Association

www.arapej.fr - 43, boulevard de Magenta, 75010 PARIS - TÉLÉPHONE : 01 43 56 94 70 - TÉLÉCOPIE : 01 43 56 93 70

Editorial

C'est le pasteur Jean Hoibian, alors aumônier des prisons, qui prit l'initiative, en 1975, de transformer son effroi et sa révolte devant la dimension sociale de la délinquance, la misère affective, culturelle et matérielle des détenus, l'arbitraire régnant en détention, en fondant, selon ce que révèlent les archives de l'association, avec l'aide d'une petite équipe d'indignés, ainsi qu'avec le soutien et les moyens de la Fédération protestante de France et de ses paroisses, l'ARAPEJ dont il resta longtemps la cheville ouvrière, notre ARAPEJ. Avec l'objectif de « faciliter la réinsertion des sortants de prison. Et (de) dénoncer les conditions d'incarcération », les fondateurs de l'ARAPEJ ne craignirent pas de porter au dehors le débat sur la prison et la justice en mettant sur pied un réseau national composé d'associations travaillant comme elle à lutter contre la délinquance par l'accompagnement socio-éducatif des détenus en milieu ouvert et milieu fermé, l'accueil des familles des détenus, l'hébergement et la remise au travail des libérés, la formation professionnelle et la création d'emploi, qu'ils constituèrent finalement en fédération, la Fédération Nationale ARAPEJ (FARAPEJ).

Depuis, l'ARAPEJ poursuit son combat « au service de la liberté des personnes captives de leur passé » par une réflexion enracinée dans la doctrine de la « Défense sociale nouvelle » - justice humaine, personnalisation des peines, resocialisation de l'individu - comme par une action de terrain en concordance avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme

prévoyant que la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires et que nulle contrainte qui ne serait pas indispensable ne peut être mise en œuvre sans une déclaration de culpabilité prononcée au terme d'un procès équitable ou du Pacte des Nations Unies prévoyant que toute personne privée de liberté doit être traitée avec humanité et avec la dignité inhérente à la personne humaine.

Créé soixante-dix ans auparavant par plusieurs des promoteurs de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le Centre d'action social protestant, le CASP, arimé aux mêmes valeurs universelles que l'ARAPEJ, s'est voulu comme plus tard notre association « organisme de formation et d'information, cellule de travail, laboratoire de recherche », a fait le même choix d'un engagement social laïque, c'est-à-dire sans conditions, dans la lutte pour la dignité et la liberté de chaque être humain, pour la justice, avec la conviction que « nul n'est assigné à une situation ou un destin », en accompagnant chacun selon ses besoins avec l'exigence et le professionnalisme de ses salariés comme de ses bénévoles ; son but est d'« accueillir, aider, conseiller, accompagner, soutenir sans distinction de religion, de race, d'idéologie ou de nationalité ceux qui le consultent en raison de difficultés d'ordre moral, psychologique, relationnel, juridique, matériel, économique ou spirituel » selon l'article 1er de ses statuts ; à ce titre, il a mis en place en 2000 une coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile, la CAFDA, avec pour mission d'accueillir des familles souhaitant demander l'asile, leur proposant de les accompagner dans leurs démarches administratives, juri-

diques et pour l'accès aux droits sociaux, de les orienter en fonction des urgences médicales et des besoins de soins, de leur faciliter l'accès à l'hébergement.

Les archives arapejiennes, à défaut de témoignages, m'ont permis de remonter le temps et d'apprendre que, pendant plus de dix ans, le CASP représenté par sa responsable Nicole Leguy fut membre de droit du conseil d'administration de l'ARAPEJ et qu'il fit même preuve de bienfaisance à l'égard de la jeune association en lui accordant asile entre 1981 et 1985 dans ses locaux (3 pièces + annexes) de la rue St-Claude (Paris 3ème). Seul Gérard Cabane, qui nous a quittés le 5 septembre dernier dans sa 92ème année, connaissait la parenté de l'ARAPEJ avec le CASP, se réjouissant du rapprochement de ces deux membres de la Fédération d'Entraide Protestante (FEP). C'est l'occasion de rappeler ici avec reconnaissance combien fut précieux le rôle de notre administrateur doyen et secrétaire du bureau depuis des lustres.

Fortes des mêmes valeurs et d'expériences si proches, le CASP et l'ARAPEJ ne pouvaient rester plus longtemps chacun dans son coin. Alors marchons et protestons ensemble !

Irène Carbonnier, présidente

Dans ce numéro

• Pourquoi un rapprochement ?.....	2
• Pourquoi le CASP ?.....	2-3
• Où en sommes-nous ?.....	3-4
Que restera-t-il à faire ?.....	4
• Conclusion.....	4

Pourquoi un rapprochement ?

Des contraintes financières

La structure financière de l'Arapej s'est dégradée lourdement entre 2010 et 2012 du fait de déficits importants. L'impact se retrouve directement dans la trésorerie dont le niveau est trop faible et risque de compromettre à terme la continuité de l'exploitation. Le retour à l'équilibre est globalement atteint mais reconstruire une trésorerie demande de faire des excédents, ce qui est difficile compte-tenu de la nature des activités de l'association. Cela ne peut suffire. Pour avoir l'assise financière lui permettant de poursuivre son action sans avoir recours aux facilités bancaires, comme c'est le cas actuellement, ce qui est coûteux et ne peut donc être que provisoire, l'Arapej doit se rapprocher d'une structure plus solide.

Les bénéfices attendus du rapprochement

Le rapprochement va permettre de mutualiser les moyens entre les deux associations et de renforcer les fonctions supports nécessaires (ressources humaines, gestion administrative et financière, qualité, développement, communication), d'anticiper et de répondre aux besoins des personnes accueillies. Cette dynamique permettra à la nouvelle entité de mieux répondre aux appels à projet, de développer une parole commune et, ce faisant, d'améliorer la communication en direction des autorités publiques comme des personnes privées, de réaliser des économies de charges en évitant le cumul d'achats identiques et en permettant de négocier avec les fournisseurs pour obtenir des prix plus bas et de partager des moyens techniques ou matériels.

Pourquoi le CASP ?

Le CASP est aujourd'hui l'une des plus importantes associations parisiennes de lutte contre les exclusions. Son action s'exerce principalement à Paris mais a vocation à s'étendre à l'ensemble de la région parisienne. Organisé en sept pôles - familles monoparentales, hébergement d'insertion, stabilisation, urgence, insertion par l'économique, logement et asile -, le CASP regroupe vingt-neuf structures : accueil de jour, service d'accompagnement réfugiés-déboutés, centres d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement de stabilisation, maisons d'accueil d'urgence pour femmes avec enfants, foyer d'hébergement post-hospitalier, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, service d'accueil rapide, résidences sociales, maison relais, centres d'accueil et d'accompagnement social des familles demandeuses d'asile, service emploi et service RSA.

Au cours de l'année 2013, ce sont trois cent quarante et un salariés et cent trente-six bénévoles qui ont permis l'accom-

Le mode de rapprochement

Après avoir étudié différents scénarios (groupement de coopération sociale et médico-sociale ou GCSMS, fusion-crédation, apport partiel d'actif), les conseils d'administration des deux associations ont souhaité s'orienter vers la fusion absorption qui correspond à la mise en commun des patrimoines des deux associations aboutissant à la constitution d'un nouvel organisme. Cette démarche permet aux partenaires de prendre le temps de co-construire un projet en veillant au respect des valeurs associatives des deux associations. Des modalités transitoires peuvent, si besoin, être organisées au moyen d'un mandat de gestion ou d'une convention.

La fusion entraînera la dissolution de l'ARAPEJ sans liquidation puisque l'ensemble de son patrimoine sera transféré au CASP.

pagnement de vingt-quatre mille cinq cents personnes, dont six mille cinq cents enfants. Les établissements du CASP ont une capacité d'hébergement de 830 personnes et une capacité de logement de 205 personnes à titre temporaire et 20 personnes de façon durable.

Le CASP s'efforce de toujours effectuer ses actions avec la participation active de ses bénéficiaires. Il fonde son développement sur l'engagement et la cohésion de ses équipes de métiers. Pour gérer les volumes d'activité et les enjeux qui sont les siens, il s'efforce de mettre en œuvre un management participatif et recherche l'adhésion des personnels salariés et des bénévoles.

Une dimension suffisante pour que l'Arapej, qui tient à rester dans un cadre à taille humaine, se sente à l'aise dans la future entité, d'une dimension qui ne serait pas susceptible de nuire à son souhait de préserver la qualité des services.

Pourquoi le CASP ? (suite)

Le CASP et l'Arapej, des associations semblables

Des valeurs communes, tels un engagement social laïque, le refus de la fatalité et la mobilisation de toutes les ressources de droit commun, la place de l'usager au centre de ses actions et de ses choix : l'Arapej agit pour favoriser l'émergence d'un projet qui appartienne à chaque usager ; le CASP ancre son action sur la demande et la volonté de la personne, chacun peut être le premier acteur de sa vie.

Une culture professionnelle commune : culture de terrain, pratique partenariale, engagement bénévole, professionnalisme, culture du projet, de l'innovation, de l'engagement, réseau et partenaires communs.

Des actions communes et complémentaires : Si l'activité principale des deux associations est l'hébergement, celles-ci ont en outre en commun l'accompagnement des allocataires du RSA et la gestion de résidences sociales. Le public prioritaire de l'Arapej est celui des sortants de prison ou des personnes encore sous main de justice tandis que le CASP a une forte pratique d'accueil des demandeurs d'asile, toutes personnes pareillement marginalisées, en difficulté sociale.

Historique du rapprochement

En octobre 2012, les directeurs généraux de l'Arapej et du CASP se sont rencontrés dans le cadre de la « pépinière de coopération » organisées par la FEP et ont rapidement identifié l'intérêt des deux associations de partager certains moyens : dossier d'agrément de frais de siège transmis par l'Arapej, plaquette de communication de l'Arapej réalisée par le CASP, préparation en commun de la participation au Village des solidarités en septembre 2013, etc. Le 23 mai 2013, le bureau de l'Arapej a décidé de prendre contact avec le CASP pour étudier le principe d'un rapprochement. Le 4 octobre 2013, les deux bureaux se sont rencontrés afin de déterminer des objectifs, modalités, méthode et calendrier de travail. Le 24 octobre 2013, les conseils d'administration ont validé un protocole de travail pour un rapprochement et ont décidé, en janvier 2014, de poursuivre les travaux en vue d'une fusion.

Où en sommes-nous ?

Le 12 juin et le 9 octobre 2014, le comité de pilotage chargé du rapprochement a pris la décision d'établir un projet fédératif d'ensemble qui serait préparé à partir d'un travail de terrain inter-équipes, d'instruire les questions techniques soulevées par la fusion et de proposer une organisation de la nouvelle association. Afin de suivre l'avancée de ces travaux et d'en rendre compte aux deux conseils d'administration, de nouvelles réunions du comité de pilotage auront lieu, la prochaine étant fixée à la date du 11 décembre.

Le projet fédératif s'appuiera donc sur les rencontres des équipes afin de s'enrichir par un échange de pratiques et démarrer un partenariat actif. Les travaux intégreront en tant que de besoins La Clairière, association localisée au centre de Paris - quarante-huit salariés, un centre social, deux entreprises d'insertion et une association intermédiaire, une crèche, une halte-garderie « solidaires », des éducateurs de rue, un accueil et suivi de personnes au RSA, de l'accompagnement scolaire et des formations - avec laquelle le CASP poursuit également un processus de fusion.

Les services RSA se sont rencontrés le 19 juin 2014. Deux groupes de travail réunissant un responsable de Service dans le rôle d'animateur et 5 intervenants du CASP, de La Clairière et de l'Arapej se sont réunis et se réuniront une fois par mois de septembre à novembre 2014 pour recenser ce qui existe dans les trois services, faire émerger ce que les travailleurs sociaux et les conseillers en insertion professionnelle ont envie de mettre en place et réfléchir à ce qui pourrait être développé. Un groupe sur « l'accompagne-

ment individuel », l'autre sur « les ateliers collectifs comme support de l'accompagnement individuel » consacreront deux séances sur chaque thème en changeant d'animateur de séance.

Les résidences sociales de l'Arapej ont rencontré le pôle logement du CASP le 16 septembre 2014. Le 5 novembre 2014, il est prévu que les cadres du pôle logement du CASP visitent les logements de l'Arapej. Le CASP étudie la possibilité de coordonner les Résidences sociales de l'Arapej avant la fusion, conformément aux recommandations du cabinet conseil Oxalis qui est intervenu en début d'année pour nous accompagner dans la consolidation économiques de ce dispositif.

L'insertion par l'activité économique concerne l'Arapej (chantiers d'insertion bâtiment et espaces verts) et La Clairière (entreprise d'insertion et association intermédiaire bâtiment et restauration) : deux rencontres ont eu lieu, l'une le 8 juillet 2014 entre les directeurs généraux de La Clairière et de l'Arapej, l'autre le 8 octobre entre ces derniers et le directeur général du CASP. Une prochaine réunion intégrant les responsables d'équipes se tiendra le 3 novembre.

Le secteur hébergement occupe la plus grande partie des salariés des deux associations. Afin de préparer les travaux, une cartographie de l'hébergement a été élaborée, ainsi qu'une fiche de présentation de chacun des établissements de l'Arapej. Une méthode d'animation fédérant profession-